

Pommes de terre: mesures pour désengorger le marché

Le relevé des stocks en entrepôt, effectué en date du 16 octobre 2009 pour les pommes de terre culinaires et industrielles a fait ressortir un volume de réserves de 230'000 tonnes, soit environ 66'000 tonnes de plus que l'année dernière. C'est pourquoi, la branche a décidé de mettre en place un système de compensation de prix pour aider à désengorger le marché. La Confédération y participe par l'apport d'une contribution à hauteur de Fr. 2.5 mio.

Déjà en août, les estimations laissaient entrevoir que la récolte 2009 allait être l'une des plus abondantes dans les annales de la culture des pommes de terre. Le relevé des stocks établi par swisspatat le 16 octobre 2009 a confirmé ces pronostics de forte récolte. Le volume total des réserves entreposées s'élève à environ 230'000 tonnes, ce qui fait 66'000 tonnes de plus que l'année d'avant. Compte tenu dans le calcul de la quantité déjà dénaturée d'env. 28'000 tonnes, la quantité qui ne pourra effectivement pas être vendue se monte à 75'000 tonnes.

Retenue décidée

En raison des quantités excédentaires sur toute la gamme des variétés, la branche s'est vue contrainte d'établir un système de compensation de prix pour aider à décharger le marché. Chez les pommes de terre culinaires (sans Agria), une retenue de Fr. 3.- par 100 kg a été fixée, analogue aux pommes terre précoces et de Fr. 1.50 par 100 kg pour les pommes de terre de transformation y c. Agria.

Contributions pour l'affouragement à l'état frais

Pour les lots de pommes de terre qui sont destinées à l'affouragement à l'état frais, il sera versé des contributions échelonnées en fonction de la part comestible avec des montants allant de Fr. 10.- jusqu'à 25.- par 100 kg de part comestible (détails cf. tableau).

Pommes de terre bio

Concernant les pommes de terre bio, les quantités élevées de cette année ne pourront pas non plus être écoulées dans leur totalité. Elles sont donc soumises au même système de retenue et dans la même ampleur que pour la production conventionnelle. Toutefois, du fait qu'en général les lots bio pour la valorisation présentent une part comestible plus basse, la contribution versée pour l'affouragement à l'état frais sera quelque peu adaptée. Les lots bio avec une part comestible d'au moins 50% bénéficieront d'une contribution de Fr. 20.- par 100 kg. Autrement, ce sont les mêmes conditions qui sont appliquées conformément au règlement.

Aide de la Confédération

Face à l'extraordinaire récolte de cette année, swisspatat a déposé une demande de soutien de marché auprès de la Confédération. Cette demande a été entendue par la Confédération qui a décidé le 21 octobre d'octroyer à notre branche un soutien financier exceptionnel de Fr. 2.5 mio pour aider à décharger le marché. Mais la condition à ce soutien est que la branche aligne elle-même au moins Fr. 5 mio et que les importations soient limitées aux quantités minimales notifiées par l'OMC pour la récolte 2010. Toute la branche apprécie ce geste de la part de la Confédération pour nous soutenir dans nos efforts en vue d'alléger le marché très tendu actuellement.

Demandes pour l'affouragement à l'état frais

Les demandes pour l'affouragement à l'état frais peuvent comme jusqu'à présent être adressées directement à un contrôleur officiel de Qualiservice dans la région ou auprès du secrétariat de swisspatat (Tél. 031 385 36 50). Eu égard à la situation extraordinaire, le délai pour la déposition des demandes est prolongée jusqu'au 30 avril 2010. Une liste avec les noms des contrôleurs agréés est publiée sur le website www.patate.ch sous la rubrique "Nouvelles de la branche".

Retenues et contributions pour affouragement à l'état frais par groupe de variétés

Groupe de variétés	Retenue (par 100 kg PC*)	Contribution affouragement à l'état frais (p. 100 kg PC*)
Pdt précoces (Agata, Lady Christl, Lady Felicia)	Fr. 3.-	PC 50-100% Fr. 24.-
Désirée	Fr. 3.-	PC 50-100% Fr. 10.-
Autres variétés culinaires (sans Agria)	Fr. 3.-	PC > 90%: Fr. 25.- PC 80-90%: Fr. 20.- PC 50-79%: Fr. 10.-
Variétés industrielles (y c. Agria)	Fr. 1.50	PC > 90%: Fr. 25.- PC 80-90%: Fr. 20.- PC 50-79%: Fr. 10.-

* part comestible